



<b>D 25-30</b>	L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.  <b>SDEC – EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUES FOUCHARD, LEDANOIS ET LEROSSIGNOL.</b>
Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF, et Patrick BLOSSE, Conseillers municipaux. <u>Absents excusés :</u> Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Sylvia FLEURY : pouvoir à Alain BERTAUD Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE  Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nicolas GRANGER, en qualité de secrétaire auxiliaire.

- Vu la délibération D 20-83 en date du 22 octobre 2020 par laquelle le conseil municipal avait approuvé le projet d'effacement des réseaux aériens rues Henri Fouchard, Ledanois et Lieutenant Lerossignol, ainsi que les modalités financières y afférentes,
- Vu le nouveau dossier transmis par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ÉNERGIE), révisant les montants de l'opération,
- Considérant la nécessité de mettre à jour la délibération initiale afin de tenir compte des nouvelles évaluations financières et de la participation réelle de la commune,

Annie DUBOS présente aux membres du Conseil Municipal le dossier actualisé relatif au projet d'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication dans les rues précitées.

Annie DUBOS rappelle qu'en 2020, le coût total prévisionnel de cette opération avait été estimé à 180 480,00 € TTC, pour un reste à charge communal de 90 127,50 €, selon les bases communiquées à l'époque par le SDEC ÉNERGIE.

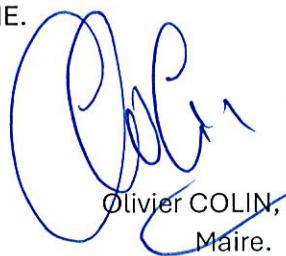
Désormais, à la lumière des nouvelles données techniques et financières transmises, le coût total actualisé de l'opération est de 213 283,60 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 60 %, et de 80 % pour la réabsorption des fils nus. Sur le réseau d'éclairage, l'aide reste de 60 % (avec une dépense plafonnée à 75 € par ml), et 60 % sur le réseau de télécommunication.

La participation de la commune est donc désormais estimée à 76 312,68 € HT, selon la fiche financière jointe, soit un reste à charge inférieur à celui initialement prévu malgré le relèvement du coût total.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuver le nouveau projet d'effacement des réseaux tel que présenté,
- De remplacer la délibération D 20-83 du 22 octobre 2020 par la présente,
- De décider du paiement de sa participation par un fonds de concours (section investissement uniquement pour les parties électricité et éclairage public)
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ÉNERGIE selon les appels de fonds notifiés,
- De prendre note que la somme versée ne donne pas lieu à récupération de TVA,
- De s'engager à verser au SDEC ÉNERGIE le coût des études préalables en cas de non-réalisation du projet, estimé à 5 332,09 € HT (sur la base de 3 % du coût total),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de ce projet, notamment la convention à intervenir avec le SDEC ÉNERGIE.



Olivier COLIN,  
Maire.

